

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Le **jeudi 20 octobre 2022 à 10h30**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **Christophe PILCH**, 2^e vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^e vice-président.Régulièrement convoqué
le :
14 octobre 2022Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie
CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL

Objet : Approbation de
la révision des statuts de
Hauts-de-France
Mobilités et désignation
d'un nouveau
représentant titulaire
d'Artois Mobilités au
sein de Hauts-de-France
Mobilités

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Alain DE CARRION ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. David THELLIER
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ
CALL : M. Daniel KRUSZKA ; M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO

(Point 7)

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : néant
CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : Mme Nadine DUCLOY

RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
11Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoir(s) :
2Nombre total de
votants :
15Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ;
Mme Janine PROOT ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : M. Ludovic IDZIAK a donné pouvoir à M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marc TELLIER a donné
pouvoir à M. Pierre CHÉRET

Suppléances : M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Daniel KRUSZKA
a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY

Invité(s) présent(s) : M. Sébastien CASARI, directeur de cabinet CALL ; M. Corentin PORTESSE, chef de projet
mobilités CALL

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSEN

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;
Fabrice SIROP

Accusé de réception
du contrôle de légalité
Le : **26/10/2022**

Publication

Le : **26/10/2022**

Certifié exécutoire

Le : **26/10/2022**

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de
recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation de la révision des statuts de Hauts-de-France Mobilités et désignation d'un nouveau représentant titulaire d'Artois Mobilités au sein de Hauts-de-France Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°198 du 30 juin 2006 portant adhésion du SMT (ancienne dénomination d'Artois Mobilités) au SMIRT (ancienne dénomination de Hauts-de-France Mobilités) ;

Vu la délibération n°2022-11 du comité syndical de Hauts-de-France Mobilités du 28 mars 2022 portant révision de ses statuts ;

Considérant qu'une modification statutaire de Hauts-de-France Mobilités a été initiée afin d'intégrer au SMIRT les 12 communautés de communes ayant pris le statut d'autorités organisatrices de la mobilité grâce aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités, ainsi que le Département du Nord ;

Considérant qu'en vertu de l'article 14 des statuts de Hauts-de-France Mobilités, le comité syndical d'Artois Mobilités est invité à se prononcer sur cette modification statutaire ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement des instances de Hauts-de-France Mobilités, il convient de procéder à l'élection des représentants d'Artois Mobilités ; que Madame Amel DAHOU GACQUERRE avait été désignée en qualité de titulaire ;

Considérant qu'il convient, suite à son départ de l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités, et conformément aux statuts de Hauts-de-France Mobilités, de désigner un nouveau représentant titulaire au sein de Hauts-de-France Mobilités ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1 : ÉMET un avis favorable à la révision des statuts de Hauts-de-France Mobilités, selon la rédaction approuvée par la délibération n°2022-11 du comité syndical de Hauts-de-France Mobilités.

Article 2 : PROCÈDE, après décision, à l'unanimité, à l'élection du représentant titulaire à la suite du départ de Madame Amel DAHOU-GACQUERRE de l'assemblée délibérante au sein de Hauts-de-France Mobilités, au scrutin public.

Est candidat : Bruno CHRÉTIEN

A obtenu : 15 voix

Est élu : Bruno CHRÉTIEN

Article 3 : RAPPELLE et PRÉCISE qu'Artois Mobilités sera représenté au sein de Hauts-de-France Mobilités par :

Titulaires	Suppléants
M. Laurent DUPORGE (CALL)	M. Pierre CHÉRET (CALL)
M. Christophe PILCH (CAHC)	M. Charly MÉHAIGNERY (CAHC)
M. Bruno CHRÉTIEN (CABBALR)	M. David THELLIER (CABBALR)

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme.

